



## Licenciement faute grave

-----  
Par Milierose

Bonjour,

J'ai reçu une convocation pour un entretien préalable au licenciement pour faute grave.  
La lettre m'a été remise en main propre mais sur celle-ci les motifs ne sont pas mentionnés.

Ils m'ont été donnés oralement.

Est-ce normal que ce ne soit pas mentionné sur le courrier?

De plus, je souhaiterais me faire représenter par un collègue qui était DP auparavant mais qui est cadre est dans le même "collège" que ma direction.

Peut-il quand même me représenter ?

S'il refuse, peut-il représenter la direction ?

Merci par avance pour vos réponses et éclaircissements

Milie

-----  
Par janus2

Bonjour,

La lettre de convocation n'a pas à détailler la faute grave qui vous est reprochée, cela se fait durant l'entretien. Elle doit simplement indiquer que c'est une convocation à un entretien en vue d'une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement.

Vous ne pouvez pas vous faire représenter lors de l'entretien, mais peut-être confondez-vous avec le fait de vous faire assister.

Vous pouvez vous faire assister par n'importe quelle personne membre du personnel de l'entreprise, peu importe son statut.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

S'il refuse, peut-il représenter la direction ?

Oui, l'employeur peut se faire représenter par un de ses salariés lors de l'entretien.

-----  
Par Milierose

Bonjour,

Merci pour vos retours.

J'avais cru comprendre que le motif devait être indiqué sur le courrier afin de pouvoir s'expliquer.

Mais du coup, l'entretien n'est juste une question de principe ?

Le licenciement sera-t-il quand même effectif ?

Oui je parlais de m'assister, je me suis trompée de terme.

Merci encore pour vos éclaircissements.

Cdt

Milie

-----

Par hideo

Bonjour,

Lors de l'entretien préalable ,rédigez un compte rendu complet de ce qui de dit et signez le tous deux ,vous et celui qui vous assiste .

Bien entendu celui qui vous assiste doit choisir son camp .

Cordialement